

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 12 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 12 juillet 2023, a examiné **un** projet de loi, **quatre** projets de délibération du Congrès, adopté **45** arrêtés, examiné **66** dossiers d'étrangers et émis **18** avis.

Projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Une taxe pour la promotion du tourisme de croisière ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Une taxe pour la promotion du tourisme de croisière ».*

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention conclue entre l'État et le gouvernement relative à l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la construction du pont de Névou à Houailou (Fonds exceptionnel d'investissement).

Situé sur la RT3, le pont de Névou, d'environ 21 mètres, se trouve à proximité de la tribu de Gondé (Houailou). Cet ouvrage d'art à ossature mixte, est composé d'un tablier en béton, reposant sur des poutres en acier. Ces dernières étant très corrodées et les bétons très altérés, le pont a été déclassé et n'autorise aujourd'hui que les véhicules au poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur à 19 tonnes au lieu de 70 tonnes. Cette restriction impacte grandement la desserte de la côte Est et l'économie locale. Ces dégradations sont en lien direct avec la proximité immédiate de la rivière Houailou qui est souvent en crue et qui peut occasionnellement submerger l'ouvrage.

L'opération cofinancée par l'État et le gouvernement, vise ainsi à reconstruire intégralement le pont, afin de permettre le rétablissement de la libre circulation des véhicules et poids lourds. Le montant des travaux est estimé à 90 millions de francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention conclue entre l'État et le gouvernement relative à l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la sécurisation du pont de la Tchamba à Ponérihouen (Fonds exceptionnel d'investissement).

Situé sur la RT3, le Pont de la Tchamba, qui relie les communes de Poindimié et de Ponérihouen, est le plus long de Nouvelle-Calédonie (400 mètres). Construit au début des années 1970, il présente aujourd'hui un niveau de dégradation avancé. L'opération cofinancée par l'État et le gouvernement, vise ainsi à réhabiliter les garde-corps, ainsi que différents équipements de la structure de l'ouvrage. Le montant des travaux est estimé à 90 millions de francs.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris acte du rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes (CTC) sur la gestion par la Nouvelle-Calédonie de sa compétence fiscale concernant les exercices 2017 à 2021.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré temporairement l'agrément d'une société de transports sanitaires terrestres (Diahot ambulance), jusqu'au recrutement d'un personnel titulaire du diplôme d'ambulancier ou équivalent, ainsi qu'à la prise en charge des urgences, conformément à l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2016-2539/GNC du 15 novembre 2016 relatif à la demande de transfert des installations de soins, des équipements matériels lourds et des activités de soins du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret sur le site du médipôle de Koutio. Dans un souci de pérenniser l'offre de soins sur le territoire, en tenant compte des délais réglementaires d'instruction des dossiers de demande d'autorisation, l'autorisation accordée pour l'exploitation de ses capacités et de ses activités de soins au CHT est prolongée jusqu'au 31 janvier 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-235/GNC du 8 janvier 2013 relatif au renouvellement de la demande d'autorisation de création et de gestion d'un centre de radiothérapie dans le médipôle de Koutio, formulée par l'association ONCO NC et la Sarl HDG.
- L'autorisation est prolongée du 5 avril 2023 au 31 janvier 2024 afin de maintenir l'offre de soins de radiothérapie en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a établi le tableau de permanence des transports sanitaires terrestres pour l'ensemble du territoire pour la période du 10 juillet 2023 au 7 janvier 2024, selon les secteurs.
- Les entreprises de transports agréées sont tenues de participer et de satisfaire sans délai les demandes émises par le centre 15 sous peine de sanctions prévues en cas d'infractions ou de manquements à leurs obligations réglementaires.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le cahier des charges de l'appel à projets portant sur des installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque à Maré, Ouvéa et l'île des Pins.
- Cet appel à projets vise à installer :
- sur l'île d'Ouvéa, une centrale photovoltaïque d'une puissance de 800 kWc ;
 - sur l'île de Maré, une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,4 MWc ;
 - sur l'île des Pins, une ou deux centrales photovoltaïques pour atteindre une puissance totale de 1 MWc.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 novembre 2023 à 16h00.

Pour rappel, l'objectif fixé par la programmation pluriannuelle des investissements concernant les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre est d'atteindre *a minima* 60 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île à fin 2025 et 100 % à fin 2030.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a loué une parcelle de terrain située sur la commune de Thio, au profit de la société EEC, dans le cadre de l'implantation d'une centrale hybride photovoltaïque.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé un bail rural d'une durée de 15 ans :
 - ✓ pour une parcelle de terrain située sur la commune de Boulouparis, au profit de la société SCEA Oua Nomboué, dans le cadre de son activité d'élevage bovin.
 - ✓ pour plusieurs parcelles de terrain situées à Poum et à Koumac, au profit de Michel Bailly. Ces parcelles sont destinées à l'élevage caprin et ovin.
 - ✓ pour une parcelle de terrain située à Nouville, au profit de l'association « Les cavaliers de Nouville », dans le cadre dans la cadre de la réalisation d'un sentier pédagogique.
 - ✓ pour une parcelle de terrain située sur la commune de Bourail, au profit de Morgane Poulet et John Outhey, dans le cadre de leur activité d'élevage bovin.
 - ✓ pour une parcelle située sur la commune de Koné, au profit de l'association « Cavaliers su Nord-Ouest ».
 - ✓ pour une parcelle située sur la commune de La Foa, au profit de Jean-Claude Chantreau, dans le cadre de son activité d'élevage bovin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a résilié le bail actuel qui viendra à échéance le 30 avril 2024 et octroyé un nouveau bail rural d'une durée de 15 ans, pour une parcelle de terrain située section Ouaménie à Boulouparis, au profit de Lionel Videault, dans le cadre de son activité d'élevage bovin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'octroi d'un bail rural d'une durée de 15 ans :
 - ✓ pour une parcelle située sur la commune de Poum, au profit de Sébastien Suhas, dans le cadre de son activité d'élevage ovin et d'apiculture.
 - ✓ pour une parcelle de terrain située à Plum, au Mont-Dore, au profit de Dominique Wolff, dans le cadre d'opérations de reboisement.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'inscription de projets de délibérations par priorité en séance publique du Congrès.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a majoré le traitement des agents publics relevant de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} juillet 2023. La valeur du point d'indice est revalorisée à hauteur de 1 % pour les fonctionnaires calédoniens.

La revalorisation de la rémunération des agents de la convention collective et des contractuels à salaire de base, se traduit par une augmentation de 1 % des coefficients de majorations existants. Elle intervient à la suite de l'accord-cadre signé par l'intersyndicale et le gouvernement le mercredi 4 juillet 2023.

Cette disposition représente un surcoût estimé à 70,5 millions de francs pour la collectivité en 2023.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis l'entreprise Le Nickel SLN au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel pour ses 52 salariés affectés au centre minier de Poum pour la période du 12 juin au 11 septembre 2023.

Au visa de Thierry Santa et Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) à mener la campagne scientifique océanographique intitulée « CACAO » (« des CorAUX et des oiseaux : Comment l'Azote dérivé des Oiseaux marins influence le cycle de l'azote des récifs coralliens au cours du temps »). Elle se déroulera dans le parc naturel de la mer de Corail, dans la réserve naturelle des atolls d'Entrecasteaux ainsi que dans la réserve intégrale de l'île de la Surprise, du 19 au 31 juillet 2023 à bord du navire océanographique *Antéa*.

Afin de limiter au maximum les perturbations sur les milieux naturels, des mesures préventives seront mises en place (limitation du nombre de personnes autorisées à débarquer, limitation du temps passé à terre, application du protocole de biosécurité, etc.)

Le projet CACAO a pour objectif d'étudier l'impact des apports de guano des populations d'oiseaux marins sur la santé, la dynamique et la résilience des récifs coralliens. Les opérations menées par l'IRD consistent principalement en des mesures et analyses d'eau de mer, des mesures *in situ* de l'état de santé des coraux, des prélèvements de coraux, d'algues, de guano et la réalisation d'un forage sur l'îlot Huon destiné à échantillonner la lentille d'eau souterraine.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 800 000 francs à l'association « Pacifique et Compagnie », pour la mise en œuvre et l'encadrement d'ateliers destinés à faire découvrir les métiers de l'audiovisuel aux jeunes de 4 à 16 ans, dans le cadre du projet « Les P'tits As du casting ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 200 000 francs à l'association « Expressions », pour le déplacement d'Hamid Mokeddem au congrès du Conseil international des études francophones (CIEF) en Tunisie, du 19 au 25 juin 2023.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention à Bernard Brunelet afin de réaliser des travaux d'entretien de la rivière Tiombola sur la commune de Koné.

Ces travaux sont destinés à améliorer les écoulements de crues et à préserver les propriétés riveraines des risques d'érosion des berges et de divagation du cours d'eau.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Stéphanie Atindehou Laporte en qualité de directrice du collège de Koné.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Corinne Boucard en qualité de directrice du collège Paï-Kaléone à Hienghène.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Angélique Caila Roubaud en qualité de directrice du collège de Païamboué à Koné.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Pascal Hervé en qualité de directeur du lycée Antoine Kéla à Poindimié.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Chantale Creugnet en qualité de directrice du collège de Boulari au Mont-Dore.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Frédéric Girot en qualité de directeur du lycée Dick Ukeiwe à Dumbéa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Alexis Holtz en qualité de directeur du collège de Yaté.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christophe Kumm en qualité de directeur du collège de Ouégoa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Richard Mouchel en qualité de directeur du lycée professionnel Augustin Ty à Touho.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Éric Vallon en qualité de directeur du collège de Rivière-Salée à Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sandrine Rejimbeau-Dorges en qualité de directrice du collège Louis Léopold Djiet à Bourail.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Jean-Luc Barnier en qualité de directeur du lycée professionnel Pétro Attiti à Nouméa.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Maxime Jeandel en qualité de directeur du lycée du Mont-Dore.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Arnaud Richard en qualité de directeur du collège de Wani à Houailou.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Stéphane Raynaud en qualité de directeur du collège d'Apogoti à Dumbéa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de David Bernouy en qualité de directeur du collège de Tuband à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Romuald Geffroy en qualité de directeur du collège de Tadine à Maré.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Riadh Sassi en qualité de directeur du collège Francis Carco à Koutio (Dumbéa).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Jean-Pascal Rivano en qualité de directeur du collège de Magenta à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Claudette Nemorin en qualité de directrice du collège des Portes de Fer à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination de Patricia Badin en qualité de directrice du collège de Plum au Mont-Dore.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Leslie Levant en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier Albert Bousquet pour une durée de six mois.

Arrêté de désignation

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1359/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du transport, des infrastructures publiques, de la prévention routière et des mines.

À la suite de mouvements de personnels, la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de la réglementation de la sécurité des navires est modifiée.

Ainsi Jean-Luc Vaslin, Mickaël Bernard et Louis-Marie Guillaume sont désignés en qualité de titulaires. Reine Ghnassia, Yvan Raffin et Carine Sarengat sont désignés en qualité de suppléants.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **16** titres de séjours, dont deux au titre de la vie privée et familiale, **39** autorisations de travail et **11** renouvellements de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **18** avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.